

Les évaluations de politiques publiques sont fréquemment confrontées à une impossibilité de répondre aux questions évaluatives initialement posées, en raison de l'absence, de la fragmentation ou de la faible fiabilité des données disponibles. À partir de l'étude de cas d'une évaluation réalisée par la Cour des comptes du canton de Genève en 2025 sur la prise en charge des jeunes adultes à l'aide sociale, l'article développe une analyse théorique et critique des limites analytiques rencontrées.

Lien vers l'article : [Mathys, L. & Roch, P-A. \(2026\). « Quand l'absence de données devient un résultat : épistémologie critique de l'évaluation publique face à l'incomplétude informationnelle », in LeGes](#)

Quand l'absence de données devient un résultat : repenser l'évaluation publique

L'évaluation des politiques publiques repose traditionnellement sur une promesse forte : produire des connaissances fiables permettant d'éclairer la décision, d'améliorer l'action administrative et de rendre compte de l'usage des ressources publiques. Cette ambition suppose toutefois une condition essentielle, souvent implicite : la disponibilité de données pertinentes, fiables et exploitables. Or, comme le montrent Laetitia Mathys et Pierre-Alain Roch dans leur article, cette condition est loin d'être toujours remplie.

À partir d'une évaluation conduite en 2025 par la Cour des comptes du canton de Genève sur la prise en charge des jeunes adultes à l'aide sociale, les auteurs proposent un renversement de perspective original : lorsque les données font défaut, il ne s'agit pas simplement d'un obstacle méthodologique, mais d'un résultat en soi. Autrement dit, l'impossibilité d'évaluer devient une information essentielle sur l'état de l'action publique.

L'évaluation confrontée à ses limites empiriques

Dans sa définition classique, l'évaluation consiste à produire un jugement fondé sur des critères explicites et des données empiriques (Scriven, 1991). Elle repose ainsi sur un double ancrage : normatif, à travers les critères mobilisés (efficacité, pertinence, efficience), et empirique, à travers les informations permettant d'étayer ces critères. Lorsque ces informations sont absentes ou insuffisantes, la capacité même à produire un jugement rigoureux se trouve compromise.

Le cas étudié par les auteurs illustre concrètement cette difficulté. L'évaluation du dispositif genevois visait notamment à analyser les trajectoires des jeunes adultes bénéficiaires de l'aide sociale et à mesurer l'adéquation des mesures d'insertion proposées. Si certaines analyses descriptives ont pu être réalisées, l'équipe d'évaluation s'est heurtée à l'impossibilité de répondre aux questions centrales portant sur l'effectivité et l'efficacité du dispositif. Les données nécessaires à la réalisation des analyses n'existaient pas sous une forme exploitable, ou n'étaient tout simplement pas disponibles.

Cette situation ne relève pas d'un défaut de méthode, mais d'un problème plus structurel : l'entité évaluée ne produit pas les conditions indispensables à son propre examen. Comme le souligne Vedung (2010), toute évaluation est limitée par ce que le programme rend observable. En l'absence d'occurrence, l'évaluation révèle avant tout une limite du dispositif lui-même.

Un déficit informationnel révélateur de fragilités institutionnelles

L'article met en évidence plusieurs éléments expliquant ce déficit informationnel. Le premier tient aux systèmes d'information, souvent marqués par une « illusion de traçabilité ». Les administrations produisent une grande quantité de données – rapports, indicateurs, tableaux de bord – mais celles-ci sont peu conçues pour être exploitées à des fins d'analyse stratégique. Dans le cas étudié, les informations sont principalement consignées sous forme narrative, dans des journaux de bord, rendant toute agrégation ou comparaison difficile, voire impossible.

À cela s'ajoute une forte fragmentation organisationnelle. La prise en charge des jeunes adultes repose sur une multiplicité d'acteurs et de dispositifs, sans coordination centrale clairement identifiée. Cette dispersion des responsabilités rend difficile la reconstitution des parcours individuels et empêche la production d'une vision d'ensemble. Chaque acteur détient une partie de l'information, sans que personne ne soit en mesure de produire une vue consolidée des différentes trajectoires.

Enfin, l'autrice et l'auteur soulignent l'existence d'un biais gestionnaire propre au secteur social. Les dispositifs sont avant tout conçus pour répondre à des situations individuelles, souvent dans l'urgence, et non pour produire des données agrégées. Les professionnels de terrain privilégient logiquement l'accompagnement personnalisé, au détriment de la formalisation et de la standardisation de l'information. Cette tension entre les logiques d'action et de connaissance limite fortement les capacités d'évaluation.

Le « non-savoir évaluatif » comme catégorie analytique

Face à ces constats, l'autrice et l'auteur proposent de conceptualiser le « non-savoir évaluatif » comme une catégorie analytique à part entière. L'absence de données ne doit pas être interprétée comme un simple « vide », mais comme un indicateur des capacités – ou des incapacités – d'une entité à produire de la connaissance sur ses propres actions.

Cette approche s'inscrit dans une perspective plus large, inspirée des travaux sur le concept de « méconnaissance » (Proctor & Schiebinger, 2008), qui montrent que le non-savoir est souvent socialement et institutionnellement construit. Dans le domaine de l'évaluation, il reflète des choix organisationnels, des priorités institutionnelles et des contraintes structurelles qui déterminent ce qui est mesurable et ce qui ne l'est pas.

Ainsi, le non-savoir devient un signal critique. Il révèle des failles dans les systèmes d'information, des problèmes de gouvernance et, plus largement, une faiblesse des capacités évaluatives. Il ne s'agit donc pas d'un échec de l'évaluation, mais d'un diagnostic sur l'état de l'action publique.

Des implications démocratiques majeures

L'article insiste sur les implications normatives de ce constat. Dans les démocraties contemporaines, l'action publique est de plus en plus soumise à une exigence de reddition de comptes et à une logique de politique fondée sur les preuves. Or, lorsque les données font défaut, ces exigences ne peuvent être satisfaites.

L'absence d'information compromet en effet la capacité de l'État à rendre compte de ses actions. Comme le souligne Bovens (2007), la redevabilité suppose non seulement d'agir, mais aussi de documenter et de justifier cette action. En l'absence de données fiables, l'État peut continuer à fonctionner, mais il ne peut plus démontrer l'efficacité ni la pertinence de ses interventions.

Cette situation fragilise la légitimité démocratique. Elle remet en cause la promesse d'un État capable de se penser, de s'évaluer et de s'améliorer sur la base de connaissances objectivées.

Vers une approche réflexive de l'évaluation

En conclusion, l'article invite à repenser le rôle de l'évaluation. Plutôt que de se limiter à la production de résultats, elle doit également intégrer une dimension réflexive, consistant à analyser les conditions de production de la connaissance. Les situations d'impossibilité empirique ne doivent pas être dissimulées, mais au contraire explicitées et interprétées.

L'article propose ainsi plusieurs principes méthodologiques, parmi lesquels la nécessité de documenter les limites de l'évaluation, d'en identifier les causes structurelles et d'en tirer des recommandations organisationnelles. L'objectif n'est pas seulement d'améliorer les outils d'évaluation, mais de renforcer les capacités institutionnelles à produire, gérer et exploiter l'information.

En définitive, l'évaluation apparaît moins comme un instrument de mesure que comme un révélateur des limites de l'action publique. Le « non-savoir évaluatif » devient alors un objet d'analyse central, porteur d'enseignements essentiels sur la gouvernance, la transparence et la responsabilité des institutions.

Laetitia MATHYS, Evaluatrice expérimentée

Pierre-Alain ROCH, Responsable de mission

Références

- Bovens, M. (2007). *Analysing and assessing accountability*.
Proctor, R., & Schiebinger, L. (2008). *Agnology*.
Scriven, M. (1991). *Evaluation Thesaurus*.
Vedung, E. (2010). *Four Waves of Evaluation Diffusion*.
Weiss, C. H. (1998). *Evaluation: Methods for Studying Programs and Policies*.